l'Humanité

LE RENDEZ-VOUS DES LIVRES Le Mai du PCF, celui de Georges Séguy, le « petit livre rouge » de ses slogans ou la saga des Lamarche-Vadel… Notre sélection d'essais. P. 18

Mai 68, cinquante ans après: quelques pavés sur les étagères de la mémoire

Georges Azenstarck

JEUDI 3 MAI 2018 | N° 22421 | 2 € l'Humanité.fr

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

l'Humanité

Nouméa: le temps de la décolonisation ?

Théo Roubyi/Hans Lucas

EMMANUEL MACRON SE REND EN NOUVELLE-CALÉDONIE, TRENTE ANS APRÈS LE MASSACRE DE LA GROTTE D'OUVÉA. NOTRE DOCUMENT: LES DÉCLARATIONS D'ÉPOQUE DE TÉMOINS. P. 4

INÉGALITÉS

Avec la fin de l'exit tax, Macron déclame sa flamme aux riches

Le chef de l'État défend sans états d'âme de nouveaux cadeaux fiscaux aux privilégiés, dans un entretien accordé au magazine américain Forbes. P. 8

DROIT INTERNATIONAL

« LA FRANCE DOIT CESSER DE VENDRE DES ARMES À L'ARABIE SAOUDITE »

Pour Benoît Muracciole, notre pays contrevient au traité de l'ONU de 2014. L'ONG Aser, qu'il préside, a déposé un recours devant le Conseil d'État. P. 16

REA - Photos

SOCIAL

Après les violences commises à Paris, le 1er Mai, les autorités montrées du doigt

Des policiers et manifestants témoignent, après les méfaits subis mardi. P. 9

M 00110 - 503 - F: 2,00 €

Belgique 2 € - Luxembourg 2 € - Antilles-Réunion 2,20 € - Italie 2,30 € - Espagne 2,30 € - Maroc 22 MAD

Le monde en mouvement

Jérômine Derigny

252 JOURS

de détention arbitraire pour Salah Hamouri. Liberté pour l'avocat franco-palestinien emprisonné en Israël.

ETA ANNONCE SA DISSOLUTION

Dans une lettre au quotidien *Diario*, le groupe terroriste basque Euskadi Ta Askatasuna (ETA) a annoncé hier sa dissolution. En perte de vitesse, il avait annoncé en 2011 la fin définitive de ses opérations armées.

LES SIX PREMIERS BUDGETS MILITAIRES MONDIAUX

Dépenses militaires par pays en 2017, en milliards de dollars

SOURCE : SIPRI

L'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm vient de rendre son rapport annuel sur les budgets de défense dans le monde. Si les chiffres restent globalement stables, les dépenses en matière de défense ont atteint 1 739 milliards de dollars l'an passé. Soit 2,2 % du PIB mondial ou 230 dollars dépensés par habitant pour assurer leur sécurité.

INFOGRAPHIE

FRANCE

Un recours contre les ventes d'armes à Riyad

Pour l'ONG Action Sécurité Éthique républicaines, la France viole le traité de l'ONU sur le commerce des armes. Elle saisira lundi le Conseil d'État. Entretien avec son président.

Vous allez déposer, lundi, un recours au Conseil d'État pour dénoncer l'exportation d'armes françaises à certains pays de la coalition arabe qui mène une guerre au Yémen depuis mars 2015. En quoi la France ne respecte-t-elle pas ses engagements concernant le traité de l'ONU sur le commerce d'armes de décembre 2014?

BENOÎT MURACCIOLE L'idée, c'est de s'appuyer sur les outils mis en place par le droit international. Nous nous référons donc au traité de l'ONU sur le commerce des armes dont nous avons suivi de près l'élaboration et qui est entré en vigueur en décembre 2014. Aujourd'hui, les points de ce traité s'imposent à la France comme notre Constitution l'y invite. Jusque peu encore, les hommes politiques s'adossaient à la position commune des pays de l'Union européenne faisant foi en termes de vente d'armes, mais dont la valeur juridique est hiérarchiquement inférieure à un traité signé à l'ONU. Or, tout indique, concernant les ventes d'armes à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, que la France ne respecte pas ce traité. À Action Sécurité Éthique républicaines (Aser), nous souhaitons donc que le Conseil d'État se penche sur les termes de ce texte, et qu'il se rende compte que les autorisations faites ces dernières années par l'État français contreviennent aux obligations inhérentes au traité. Autrement dit, nous attendons du Conseil d'État qu'il demande au gouvernement de suspendre immédiatement les exportations en direction des pays de la coalition.

Benoît Muracciole
Président de l'ONG Aser

Sur quels points de ce traité vous fondez-vous?

BENOÎT MURACCIOLE Il y a deux articles principaux dans ce traité. Tout d'abord l'article 6, basé sur la notion d'interdiction : les États doivent interdire des transferts d'armes qui pourraient servir à de graves violations de la convention de Genève de 1949, notamment si les arsenaux servent à des attaques dirigées contre des civils. Ce qui est le cas pour la coalition arabe au Yémen. Aujourd'hui donc, la France devrait s'appuyer sur cette disposition pour stopper toute exportation. Y compris si les acheteurs ont payé le matériel. En mars 2015, au début de l'intervention de la coalition au Yémen, il était aussi possible de s'appuyer sur l'article 7, basé sur la notion de prévention. Sachant qu'il y a des tensions entre l'Arabie saoudite et le Yémen, la question était la suivante : l'utilisation de ce matériel peut-elle amener, ne serait-ce qu'une seule fois, à une violation des droits de l'homme ? La réponse est oui.

L'Élysée explique, souvent, que la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre(Cieemg) analyse parfaitement la situation et que donc l'État est dans les clous du droit international pour exporter. Qui croire ?

BENOÎT MURACCIOLE La Cieemg donne en effet l'autorisation à l'État français d'exporter. Cette commission, dont on ne peut guère suivre la traçabilité des décisions et du travail, reste néanmoins un des outils les plus élaborés au monde sur les exportations de matériels de guerre. Un rapport annuel nous donne d'ailleurs quelques indications. Mais le fonctionnement de cette institution se heurte à des traditions liées à la nature même de la Ve République. Une trentaine de membres des ministères de la Défense, de l'Économie et des Affaires étrangères se réunissent tous les mois sur les sujets délicats – notamment concernant les pays destinataires qui posent problème. Ces gens discutent à partir des rapports des services de renseignements et accumulent de l'expertise. Mais, lorsqu'il y a opposition – par exemple entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense – comme cela a eu lieu en novembre 2016, le premier ministre doit trancher. Or, la plupart du temps, bien que ce ne soit pas dans les textes, c'est le président de la République qui, in fine, clôt le débat. C'est ce qui s'est passé en 2016 avec l'exportation de grosses munitions en direction de l'Arabie saoudite. Il y a peu, la ministre de la Défense, Florence Parly, mais aussi Patricia Adam, l'ancienne présidente de la commission de la Défense, disaient que ces armes n'étaient pas censées être utilisées par Riyad... Soit elles sont incompétentes, soit elles mentent, puisqu'en 2016, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, s'était opposé au ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, au sujet de ces ventes. C'est le président Hollande en personne qui a tranché en faveur de l'envoi de ces armes à Riyad.

Des responsabilités peuvent-elles un jour être mises au jour ?

BENOÎT MURACCIOLE Le droit international, comme le droit national, est basé sur le rapport de forces, on le voit bien depuis la fin des négociations et l'entrée en vigueur de ce traité en 2014, le nombre d'exportations de matériels de guerre a considérablement augmenté. On est passé

ASER UNE ASSOCIATION CITOYENNE

Action Sécurité Éthique républicaines (Aser) est une association loi 1901 qui a pour objet la promotion des droits de l'homme dans le champ de la paix et de la sécurité. Elle est issue de la rencontre entre un groupe d'experts sur les questions de transferts d'armements, impliqués depuis son lancement dans la campagne internationale pour l'adoption du traité sur le commerce des armes (TCA), et un groupe de policiers, membres fondateurs d'une association consacrée aux questions de déontologie policière. Aser est membre du Réseau d'action international sur les armes légères (Raial, ou Iansa en anglais) et accréditée aux Nations unies.

en gros de 70 milliards à 100 milliards d'euros par an, entre 2011-2012 et aujourd'hui. Pour la France, cette augmentation exponentielle est le résultat des politiques menées sous François Hollande avec Le Drian comme VRP. L'histoire libyenne avec Sarkozy avait déjà violé l'esprit du traité, qui était en cours d'élaboration, en voulant vendre des Rafale à un État qui, probablement, les aurait utilisés en violant les droits de l'homme. Depuis lors, ce n'est plus l'intérêt de la France comme État membre des Nations unies qui guide les politiques mais plutôt l'appât du gain des intérêts privés. Le mandat de François Hollande a entériné cette rupture. L'absence d'ambition politique au sein du dernier gouvernement a mené à cette réalité. Quant aux industriels qui se défendent en se cachant derrière les autorisations officielles du gouvernement français, ils ont évidemment leur propre responsabilité. Les industries aussi ne peuvent pas dire qu'elles ne savaient pas. Comme tout le monde, elles ont accès aux journaux et aux rapports des Nations unies. Il y a un principe de responsabilité qui, un jour, reprendra ses droits. C'est dès aujourd'hui qu'il faut y réfléchir. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR STÉPHANE AUBOUARD

ARMÉNIE

Des accrocs dans la révolution de velours

Le tombeur de Serge Sarkissian n'a pas réussi à le remplacer au poste de premier ministre. Nikol Pachinian a appelé la population à paralyser la capitale.

La « *révolution de velours* » prônée par l'opposant Nikol Pachinian, autoproclamé « *candidat du peuple* », n'aura donc pas eu lieu le 1er mai 2018. Il s'en est pourtant fallu de peu. Il lui a manqué six voix de députés pour devenir le nouveau premier ministre et ainsi prendre le pouvoir sans violence au Parti républicain d'Arménie (HHK, affilié à la droite européenne du PPE), vainqueur de toutes les élections depuis plus de vingt ans.

C'était pourtant bien parti. Le 23 avril, après onze jours de manifestations pacifiques sans débordements ni dégradations, le député aux inséparables casquette, tee-shirt militaire et chaussures de marche avait réussi à faire tomber, contre toute attente, l'ancien président Serge Sarkissian (2008-2018), élu premier ministre aux nouveaux pouvoirs renforcés quelques jours seulement après la fin de son mandat présidentiel. « *Je quitte le poste de dirigeant du pays. Nikol Pachinian avait raison. Et moi, je me suis trompé* », avait expliqué dans un bref communiqué Serge Sarkissian.

Nikol Pachinian avait aussi réussi à ne pas être catalogué comme pro-occidental ou pro-russe et ainsi ne pas se mettre à dos une Russie allergique aux révolutions de couleur, comme en Géorgie ou en Ukraine. Malgré le faible poids de sa coalition au Parlement (Yelk, neuf députés), il avait obtenu le soutien des autres partis, tandis que le HHK décidait de ne pas présenter de candidat au poste de premier ministre. Seul en lice, Nikol Pachinian était mardi à une marche du pouvoir. Il y était toujours hier.

Des milliers de manifestants ont bloqué, hier, Erevan. Gleb Garanich/Reuters

Majoritaire au Parlement, le HHK a finalement rejeté la candidature de Nikol Pachinian (55 voix contre, 45 pour). « *Monsieur Pachinian, je ne vous vois pas au poste de premier ministre, je ne vous vois pas commandant en chef* », a justifié Édouard Charmazanov, le porte-parole du Parti républicain et vice-président du Parlement. « *On ne peut pas être un peu socialiste et un peu libéral* », a-t-il ajouté. « *Si je ne suis pas élu premier ministre, il n'y aura pas du tout de premier ministre en Arménie* », avait prévenu Nikol Pachinian, promettant un « *tsunami politique* ». Hier, il a appelé la population à bloquer la capitale, Erevan, au nom de la « *désobéissance civile* ». Des dizaines de milliers de manifestants ont répondu à son appel. « *Chers amis, les métros et routes ont été paralysés, la route vers l'aéroport fermée* », a-t-il affirmé. De nombreux magasins étaient fermés. wLe Parlement se réunira le 8 mai pour élire un premier ministre. En cas d'échec, des élections législatives anticipées seront convoquées. ●

DAMIEN ROUSTEL